

CLUB DE L'AMITIE
MAIRIE
85800 ST GILLES CROIX DE VIE

St Gilles Croix de Vie
le 25 juin 1997

Modifications apportées au statuts par
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
du 6 juin 1997

=====

I - Changement de titre.

L'Association s'appelle désormais:
ASSOCIATION DE LA RETRAITE SPORTIVE "CLUB DE L'AMITIE"

Elle avait été inscrite au Journal Officiel du 8 mars 1984
sous le titre de :
ASSOCIATION SPORTIVE DE GYMNASTIQUE "CLUB DE L'AMITIE"

II- Modification de l'article 6

ARTICLE 6-

L'Association est dirigée par un Comité de Direction composé de 10 à 20 membres élus pour 4 ans à bulletin secret par l'Assemblée Générale, à la majorité absolue au premier tour, et à la majorité relative au second tour. Leur renouvellement a lieu tous les 2 ans par moitié. L'ordre de sortie des premiers membres est déterminé au sort. Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de vacance (démission, décès, etc...) le Comité de Direction pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres par cooptation. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à la date d'expiration du mandat des membres remplacés.

=====

Président
Henri LEONARD



Vice-Président
Administration

Gérard RAFFIN

